



La mise en œuvre des plans de conservation des milieux naturels par la municipalité

Dates et lieux de la formation

Longueuil : le vendredi 8 mai 2015, 9h00 à 16h30 (accueil à 8h30)

Campus Longueuil de l'Université Sherbrooke, salle 4680, 9h00 à 16h30 (accueil 8h30), dîner inclus de 12h00 à 13h00

Adresse : 150, place Charles-Le Moyne, [Accès au campus](#)

Québec : le vendredi 22 mai 2015, 9h00 à 16h30 (accueil à 8h30)

Université Laval, Pavillon Desjardins-Pollack (38), salle ADJ2300, dîner inclus de 12h00 à 13h00.

Adresse : 2305, rue de l'Université, Pavillon 38, : [plan du campus](#)

Sherbrooke : le vendredi 5 juin 2015, 9h00 à 16h30 (accueil à 8h30)

CEGEP de Sherbrooke, Pavillon 2, étage 5, salle 51-224, dîner inclus de 12h00 à 13h00

Adresse : 475, rue du CEGEP, pavillon 2, [plan du campus](#)

Objectifs de la formation

Depuis les dernières années, beaucoup de municipalités souhaitent réaliser un plan de conservation des milieux naturels pour le territoire. Nous sommes donc appelés à travailler directement avec les dirigeants municipaux pour la réalisation de ses plans, mais nous sommes peut outiller pour connaître les options qui s'offrent aux municipalités pour la mise en œuvre des plans de conservation. Des situations similaires arrivent également lorsque nous travaillons à des études de caractérisation du territoire pour un promoteur, lesquelles pourraient servir de base pour un « zonage environnemental ».

Cette formation vise à présenter, aux biologistes et aux professionnels œuvrant auprès des municipalités, les étapes de planification du territoire et les mécanismes de contrôle réglementaire qui peuvent être mis en place par une municipalité pour la mise en œuvre d'un plan de conservation des milieux naturels à diverses échelles de planification (approche globale ou ponctuelle).

Formatrice

Madame Hélène Doyon, urbaniste, détient plus de 15 années d'expérience auprès des municipalités au niveau de la planification et des mesures réglementaires. Au cours des dernières années, Mme Doyon a développé une expertise particulière au niveau de la traduction

des mesures de conservation et de présentation des milieux naturels à travers les outils réglementaires d'une municipalité. Mme Doyon enseigne également depuis 2005 à l'UQAM, notamment la réglementation d'urbanisme.

Compétences acquises lors de la formation

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- Identifier le rôle et les compétences des intervenants municipaux;
- Distinguer les outils de planification et de contrôle du territoire municipal;
- Distinguer les mécanismes de contrôle du territoire selon l'objectif recherché;
- Connaître les opportunités et les contraintes réglementaires reliées à la mise en œuvre des plans de conservation des milieux naturels.

Activités de formation

9h00 à 10h30 : Introduction

- L'objectif recherché par la municipalité par l'étude de caractérisation et le plan de conservation : la sensibilisation (sous forme de politique) ou le contrôle du territoire (sous forme réglementaire);
- Les étapes clés (étude de caractérisation environnementale, plan de conservation et compensation) versus les mécanismes de planification et de contrôle d'une municipalité;
- Un survol des mécanismes réglementaires possibles en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., ch.A-19.1) : les intervenants, les outils et la notion de conformité.

10h30 à 10h45 : Pause

10h45 à 12h00 : Principes de planification et de contrôle du territoire (une vision « environnementale » des outils)

- Les outils de planification du territoire : le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), le schéma d'aménagement et de développement (SAD), le plan d'urbanisme et les planifications particulières;
- Les outils de contrôle à caractère normatif : zonage, lotissement, contribution pour fins de parcs, etc.;
- Les outils de contrôle à caractère discrétionnaire : plans d'implantation et d'intégration architecturale, plans d'aménagement d'ensemble, projets particuliers, etc.
- Les limites aux pouvoirs d'intervention des municipalités.

12h00 à 13h15 : Diner

13h15 à 14h45 : En amont du plan de conservation : les options de contrôle par la municipalité

- Par des mesures de contrôle intérimaire ou de « gel » du territoire (exemples réglementaires);
- Par des mesures de contrôle réglementaires (exemples réglementaires).

14h45 à 15h00 : Pause

15h00 à 16h30 : En aval du plan de conservation : sa mise en oeuvre

- L'introduction d'un « zonage environnementale » : principes et objectifs;
- L'intégration aux règlements à caractère normatif : les options;
- L'intégration aux règlements à caractère discrétionnaire : les options;
- Les négociations « complémentaires » avec le promoteur;
- Les autres formes de conservation et de protection environnementale.

Documents de formation

Présentation power point envoyée aux participants.

Coût de la formation

- Prix pour les membres 190 \$
- Prix pour les non-membres 240 \$
 - Pour employé d'OBNL ou travailleur autonome membre 160 \$
 - Pour employé d'OBNL ou travailleur autonome non-membre 210 \$
 - Prix pour étudiant membre 90 \$
 - Prix pour étudiant non-membre 115 \$

Inscription à la formation

Inscription à la formation

Nombre de participants : minimum de 15 participants.

Veillez vous inscrire par courriel à info@abq.qc.ca en indiquant :

- Le lieu et la date choisis
- vos coordonnées complètes : nom, adresse, téléphone, courriel
- votre situation : membre ou non-membre, étudiant, travailleur autonome ou pour une OBNL
- votre mode de paiement : paiement électronique ou par chèque

Une confirmation d'inscription sera envoyée à chacun des participants par courriel avec le lien pour le paiement électronique si désiré.